

Délibération N°7

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :**DEMANDE DETR 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre

Le **Vingt Février à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 14 Février 2024 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, suppléant de M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à Mme WALRAET

Absente :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est le principal dispositif financier de l'État pour accompagner les collectivités bourbonnaises et leurs groupements vers un nouveau modèle de développement plus résilient, notamment sur le plan écologique.

Afin de tenir compte des sujets propres au département de l'Allier et d'adapter la stratégie DETR aux enjeux locaux et actuels, 6 catégories d'opérations prioritaires sont définies par la commission des élus en charge de la DETR:

- la transition énergétique et écologique ;
- l'attractivité du territoire ;
- la construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants ;
- la mise en valeur et la préservation du patrimoine historique ou naturel ;
- la prévention contre les risques ;
- les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux.

Plusieurs projets de la Communauté de Communes peuvent être déposés au titre de la DETR 2024:

Travaux d'améliorations des performances énergétiques Programme Scolaire :

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques pour le programme scolaire sont : Remplacement des différents caissons de ventilation simple-flux par des Centrales de Traitement d'Air ,contrôle et pilotage du chauffage. Après réalisation de ces travaux, le gain énergétique est estimé à 48%.

Le montant des travaux est estimé à 281 300 € HT.

Ces travaux permettront de réaliser un gain énergétique de 48 %.

Le Plan de financement proposé est :

- FEDER 40 % : 112 520,06 €
- DETR 10 %: 28 130,02 €
- Fonds Vert 30 %: 84 390,05 €
- Autofinancement: 56 259,87 €

Travaux d'amélioration des performances énergétiques Gymnase Bernard LE PROVOST :

Le Cabinet d'études thermiques a préconisé plusieurs travaux pour atteindre un gain énergétique estimé à 52%. : Le remplacement de l'éclairage dans le gymnase existant, le remplacement des menuiseries, l'isolation des façades de la salle multisports et de la salle Gymnastique.

Le Montant total des travaux est de 575 000 € HT

Ces travaux permettront de réaliser un gain énergétique de 52 %.

Le Plan de financement proposé est :

- DETR 45 % : 258 750,00 €
- Fonds Vert 35 % : 201 250 €
- Autofinancement: 115 000 €

Extension Liaison Maison France Services:

Suite au réaménagement de l'étage de la Mairie en bureaux, l'aile attribuée aux bureaux de la Communauté de Communes a laissé plusieurs bureaux disponibles. Ces locaux ont été attribués à plusieurs services tels que le Centre des Finances Publiques, les services de santé au travail.

Afin de faciliter le lien entre la Maison France Services et son annexe, et de répondre à une demande de partenariat croissante, des travaux de création d'une liaison, accessible aux personnes à mobilité réduite, entre les 2 bâtiments ont été étudiés. Il s'agira de créer une circulation en démolissant une partie du mur présent dans la cour de la Mairie.

Le coût estimatif des travaux est estimé à 90 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR (45%) = 40 500€
- Pacte Allier CD03 = 18 000€
- Autofinancement Communauté de Communes = 31 500 €

Sécurisation du parking des écoles:

Les travaux consistent en la création d'une travée supplémentaire de stationnement sur le parking des écoles élémentaires et maternelle de Lapalisse. En effet, cette zone souffre d'un manque de stationnement avec comme conséquences un stationnement anarchique de certains parents occasionnant des risques d'accidents avec les différents utilisateurs du parking dont les nombreux enfants scolarisés dans ces deux établissements.

Le coût des travaux est évalué à 26 615,50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR (45%): 11 976,98 €
- Autofinancement: 14 638,53 €

Sinistre Grêle 04/06/2022:

Suite au sinistre grêle du 04/06/2022, la Prefecture de l' Allier a mis en place un subventionnement spécifique concernant les différents dommages. Le reste à charge n' étant pas indemnisé par la SMACL est évalué à 117 974,31 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR (35%)= 41 291,01 €
- Autofinancement : 76 683,30 €

Les services préfectoraux demandent de prioriser les dossiers de demandes de subvention ; aussi l'ordre suivant est proposé :

Priorité 1 : Travaux d'améliorations des performances énergétiques Gymnase Bernard LE PROVOST.

Priorité 2 : Extension Liaison Maison France Services

Priorité 3 : Sécurisation du parking des écoles

Priorité 4 : Sinistre Grêle 04/06/2022

Priorité 5 :Travaux d'améliorations des performances énergétiques Programme Scolaire.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux listés dans la présente délibération, qui sont importants pour la collectivité tant en objectif d'économie d'énergie, qu'en sécurité, fonctionnalité, et maintien en bon état des bâtiments et espaces publics. Les travaux (hors sinistre grêle) sont intégrés au CRTE.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 003-240300491-20240220-DETR2024CC2002-DE



- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention présentées au titre de la DETR.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 26 FEV. 2024
Publié ou Notifié le : 21 FEV. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"